

# PORTRAIT



CONSEIL DU SAINT-LAURENT  
TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN

## MISE EN CONTEXTE :

Cette fiche a été produite dans le cadre du processus d'élaboration du Plan de gestion intégrée régional (PGIR) touchant le territoire de la Table de Concertation Régionale (TCR) du Sud de l'estuaire moyen. Elle fait partie du portrait du territoire.

Pour en apprendre davantage sur l'ensemble de la démarche, visitez notre site internet : [tcrsudestuairemoyen.org](http://tcrsudestuairemoyen.org). Un résumé est également disponible en introduction de la [version conviviale du Plan d'action 2018-2023](#) (pages 6 à 11).

## REMERCIEMENTS :

L'équipe de coordination du Conseil du Saint-Laurent tient à remercier tous les membres, partenaires et collaborateurs de la Table de concertation du Sud de l'estuaire moyen qui ont participé à l'élaboration et à la vérification des fiches du portrait du territoire.

## CITATION RECOMMANDÉE :

Conseil du Saint-Laurent. (Année). Titre de la fiche. Fiche du portrait | Plan de Gestion Intégrée Régional du Conseil du Saint-Laurent.

# Les plantes exotiques envahissantes

Avec la participation de Manon Ouellet (OBAKIR) et Isabelle Simard (MDDELCC)

## RÉSUMÉ

Globalement, les plantes exotiques envahissantes (PEE) sont en progression au Québec. Plusieurs espèces ont déjà colonisé certaines portions du territoire côtier du sud de l'estuaire moyen. Les nombreux vecteurs d'introduction, le potentiel d'expansion rapide de certaines espèces, les multiples impacts déjà observés et l'incertitude quant aux effets des changements climatiques sur le potentiel d'envahissement par les PEE expliquent la préoccupation grandissante entourant cette problématique. Les interventions à privilégier pour limiter l'invasion dépendent de plusieurs facteurs, dont l'espèce considérée, l'habitat touché, le degré d'envahissement et les impacts potentiels. S'il ne semble pas exister une technique d'éradication universelle totalement efficace actuellement, la combinaison de plusieurs méthodes peut affaiblir les colonies de PEE. Peu importe la méthode utilisée, la lutte pour contrer les PEE demeure difficile, fastidieuse et onéreuse. La prévention reste encore la meilleure façon de contrôler les PEE.

## La situation des PEE sur le territoire de la TCR

Une plante exotique envahissante (PEE) peut se définir comme « un végétal qui a été introduit hors de son aire de répartition naturelle et dont l'établissement ou la propagation constitue une menace pour l'environnement, l'économie ou la société. »

Source : MDDELCC - <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp>



Roseau commun *Phragmites australis* © Manon Ouellet - OBAKIR

Il en existe plusieurs espèces, autant aquatiques que terrestres. Actuellement, il ne semble pas y avoir d'espèce de plante aquatique envahissante présente sur le territoire côtier de la TCR.

Pour l'instant, aucun portrait exact de la situation (répartition, importance et évolution des colonies de différentes espèces de PEE) n'existe pour l'ensemble du territoire de la TCR. Malgré cela, certains inventaires effectués sur des portions du territoire ou en périphérie de celui-ci permettent tout de même d'obtenir un aperçu de la problématique.

1. Ci-dessous les espèces présentes de façon significative en zone côtière; dans les marais et les battures, sur les terres adjacentes, les territoires contigus ainsi que sur les rives de cours d'eau se déversant dans l'estuaire :

- Le roseau commun ou phragmite - *Phragmites australis*
- L'alpiste roseau - *Phalaris arundinacea* (omniprésent sur tout le territoire)
- La renouée japonaise ou bambou - *Fallopia japonica*
- L'impatiante glanduleuse - *Impatiens glandulifera*
- Le nerprun cathartique – *Rhamnus cathartica*
- Le nerprun bourdaine – *Frangula alnus*
- La berce du Caucase - *Heracleum mantegazzianum* (souvent confondue avec la berce laineuse - *Heracleum maximum*)
- La salicaire pourpre - *Lythrum salicaria* (ne semble pas être invasif dans la région actuellement, mais elle est considérée comme envahissante au Québec)



Roseau commun *Phragmites australis* Colonisant un marais salé à Saint-André © Véronique Furois

2. Inventaires documentés et connus à ce jour, sur le territoire du Conseil du Saint-Laurent :

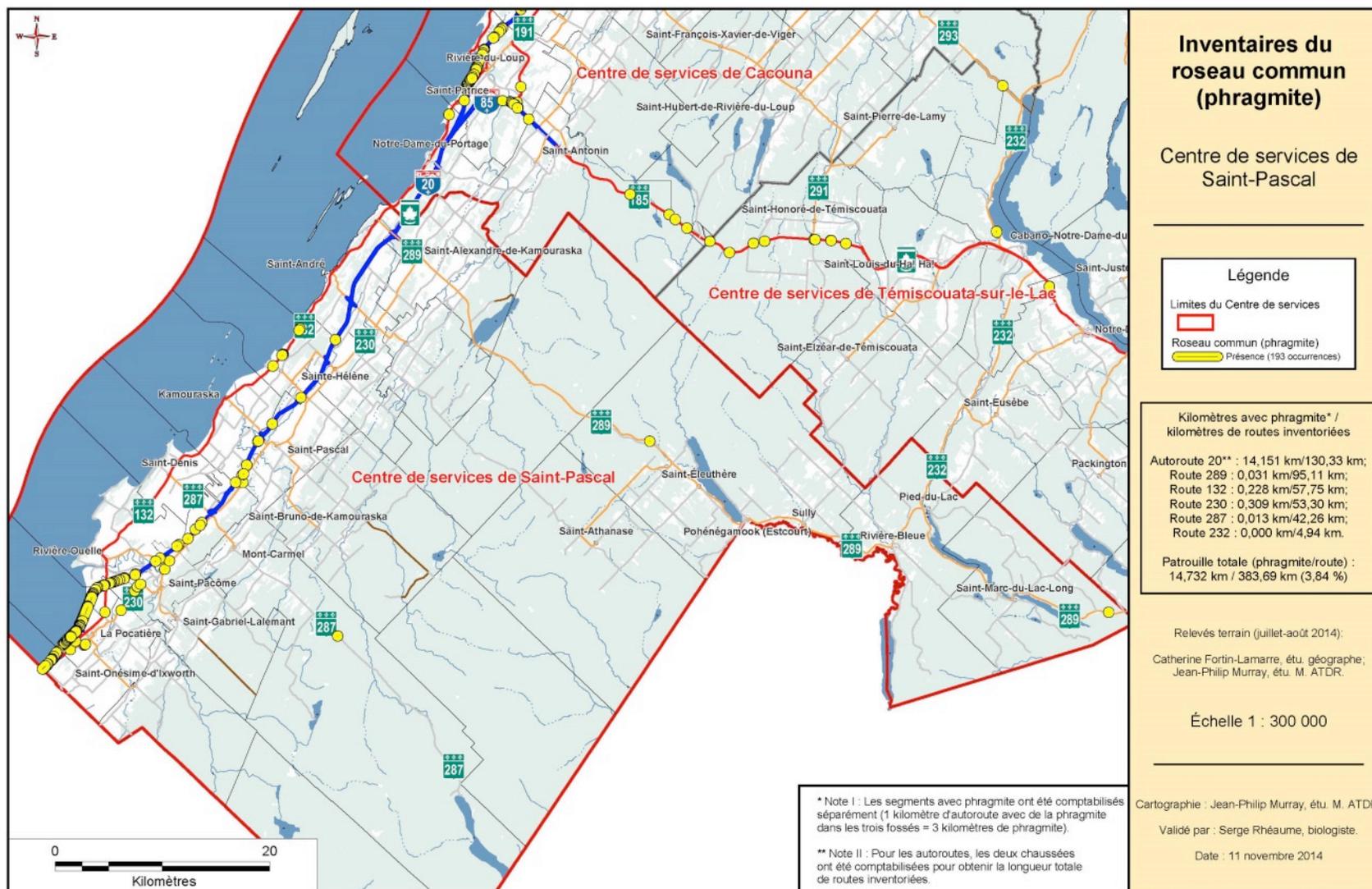


Figure 1. Inventaire du roseau commun – 2014 - Ministère des Transports du Québec



**Figure 2.** Inventaire de la renouée japonaise et du roseau commun - 2013 Municipalité de Kamouraska et OBAKIR (Ouellet et Randall, 2014).

### 3. Inventaire documenté en périphérie du territoire du Conseil du Saint-Laurent

Tout près à l'ouest du territoire du conseil du Saint-Laurent, en zone côtière dans la MRC de Bellechasse, se trouve la ZICO de Saint-Vallier où un inventaire des PEE a été réalisé en 2015. Ce territoire risque de ressembler considérablement à la zone ouest du la TCR qui n'a pas encore été investiguée pour les PEE. Voici donc ci-dessous, à titre d'information, les 13 espèces de PEE observées dans la ZICO de Saint-Vallier.



Les habitats littoraux abritent 10 espèces :

Renouée japonaise *Fallopia japonica* © Manon Ouellet - OBAKIR

- Renouée japonaise (la plus abondante)
- Salicaire pourpre (abondante)
- Alpiste roseau (abondant en milieu sec)
- Érable négondo (abondante en secteur urbanisé)
- Berce du Caucase (un seul endroit)
- Butome à ombelle (peu présente)
- Impatiente glanduleuse (peu présente)
- Iris faux-acore (le long des propriétés)
- Saponaire officinale (peu présente)
- Julienne des dames (peu présente)

En secteur résidentiel s'ajoutent 3 espèces :

- Roseau commun (peu présent)
- Petite pervenche (un seul endroit)
- Rosiers rugueux (en zone résidentielle)

Il est important de noter qu'il n'y a pas de roseau commun dans le marais à scirpe sur le territoire de la ZICO de Saint-Vallier.



Alpiste roseau *Phalaris arundinacea* © Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

## Voies d'entrée et de propagation, potentiel d'expansion et impacts des PEE

La plupart des PEE ont été introduites pour des fins horticoles ou dans le cadre des activités agricoles (ACIA, 2008). Une fois introduites dans le milieu, plusieurs facteurs peuvent participer à leur propagation et à l'invasion de nouveaux secteurs.

### 1. Vecteurs d'introduction et de propagation probables sur le territoire :

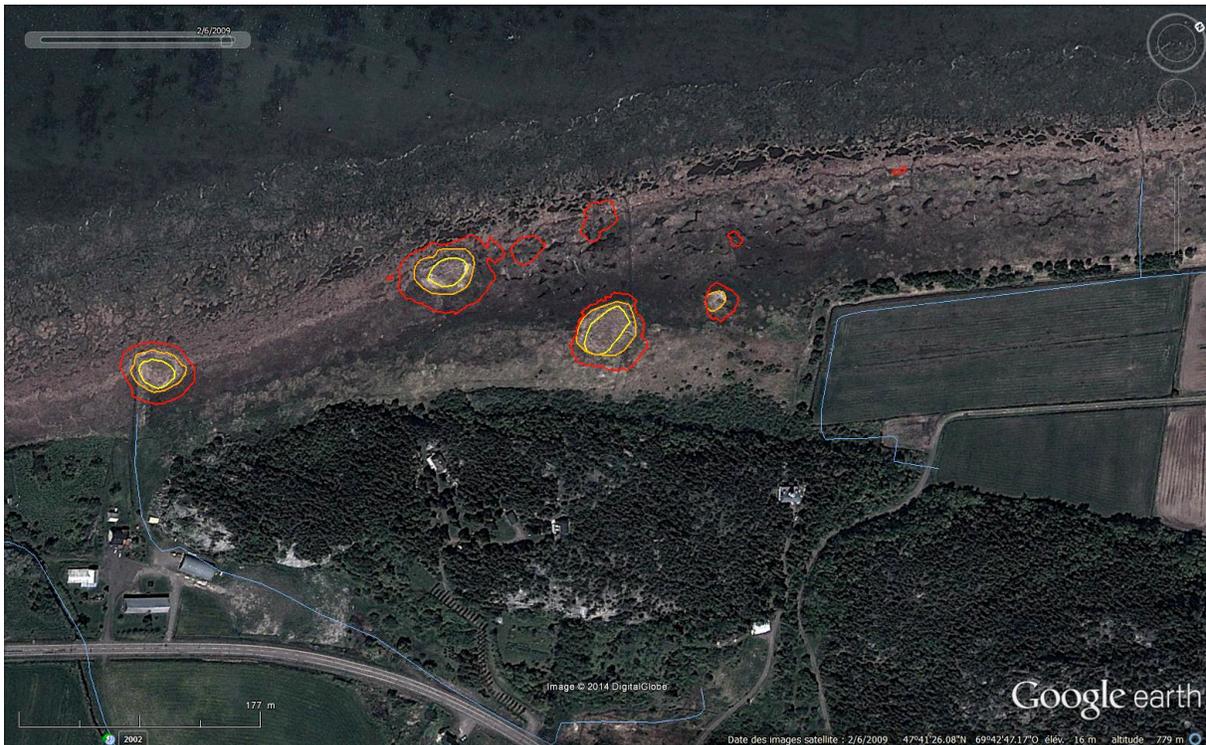
- Les axes routiers (20, 132 et chemins municipaux)
- Les fossés de routes et agricoles
- La terre de remblai contaminée par des résidus de PEE
- Les déchets de coupes et dépotoirs
- Les graines et segments de plantes flottants sur le fleuve et les cours d'eau afférents
- Le transport de segments de plantes par la machinerie
- Les bandes riveraines de cours d'eau afférents
- Les échappées de jardin et dépôts de déchets horticoles dans les milieux naturels.



Exemple régional d'envahissement spectaculaire par le Roseau commun (Phragmites) : La Pocatière – autoroute 20 (Fossé de route et marais) © Manon Ouellet - OBAKIR

Une fois établies dans un nouveau milieu, les PEE doivent s'acclimater aux conditions locales avant d'entamer leur phase de propagation. Selon l'espèce et l'habitat considéré, l'expansion pourra être plus ou moins rapide. Les conséquences des changements climatiques (temps plus doux et prolongé plus tard à l'automne) risquent d'influencer ce processus et pourrait faciliter l'expansion de certaines PEE sur le territoire de la TCR.

2. Exemple d'expansion du phragmite dans un marais salé. La délimitation des talles s'est effectuée à partir d'images satellites de Google Earth pour les années 2002 (jaune) et 2009 (orange) et à partir de relevés effectués directement sur le terrain pour l'année 2014 (rouge).



**Figure 3.** Expansion de talles de phragmites entre 2002 et 2014 © OBAKIR 2015

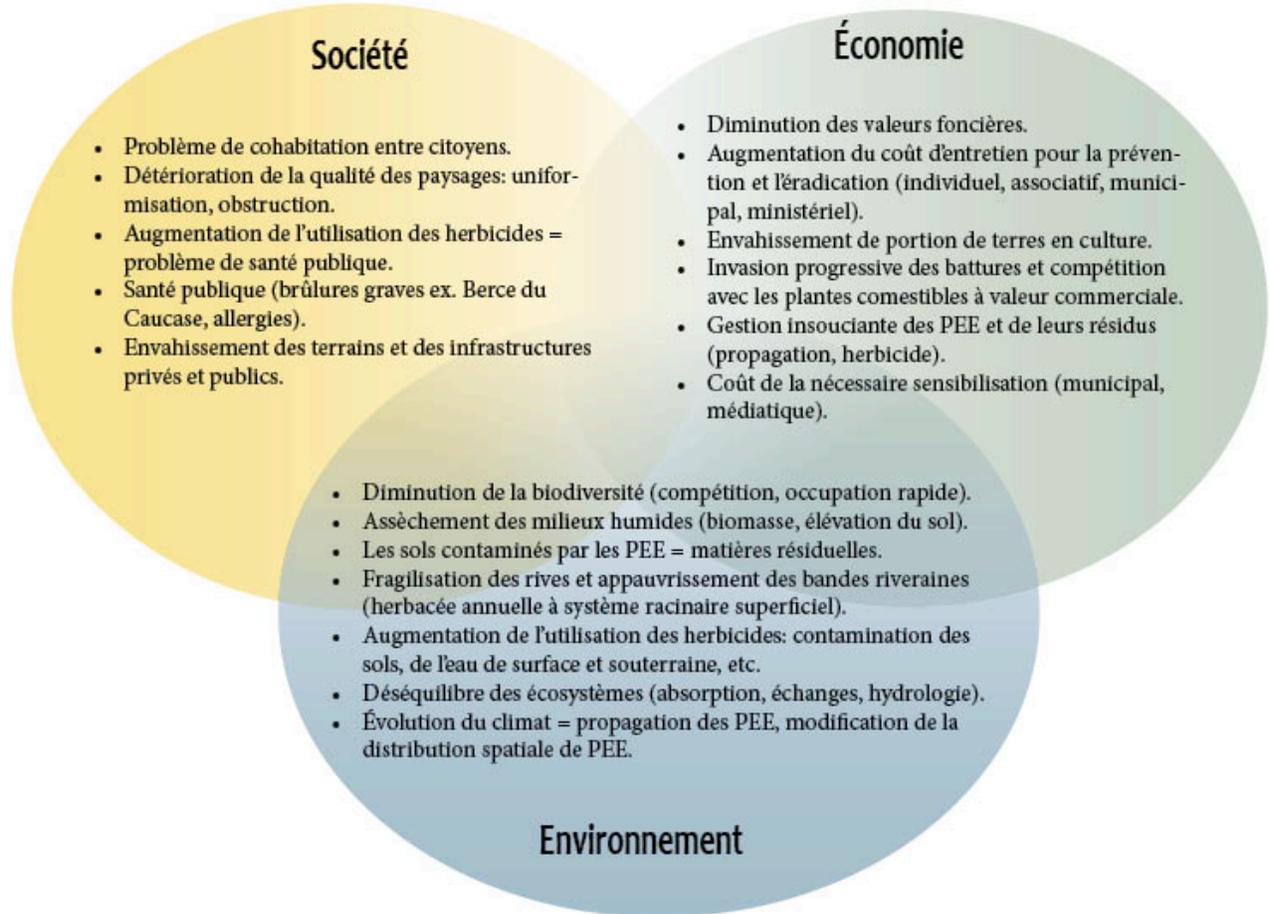
### 3. Espèces végétales exotiques et évolution du climat

Les hypothèses sont nombreuses sur les changements pouvant affecter la diversité biologique locale, régionale, nationale et internationale. Actuellement, certaines espèces de PEE, comme la renouée japonaise, ne peuvent pas rendre leurs graines à maturité dans notre région. Il est probable qu'un réchauffement climatique donnerait la possibilité à certaines plantes de rendre à terme leur cycle de reproduction et ainsi, de coloniser de nouveaux territoires ou de devenir encore plus invasives.

(Voir Berteaux 2014, Changements climatiques et biodiversité du Québec)

Les PEE peuvent avoir de nombreuses répercussions capables d'affecter tant la sphère environnementale que socioéconomique.

4. Impacts généraux des PEE, vus sous l'angle des trois piliers du développement durable.



© Ouellet et Randall, 2014

Sur le territoire côtier du sud de l'estuaire moyen plus spécifiquement, un certain nombre de conséquences liées aux PEE déjà établies a été noté.

5. Exemples de relations, compétitives ou de remplacements, entre les PEE et la biodiversité locale, observables sur la côte à ce jour:

- Obstruction de paysages sur certains accès publics et privés au fleuve.
- Envahissement du marais à La Pocatière, uniformisation du paysage.
- Compétition avec les plantes comestibles de bord de mer sur les battures (invasion progressive des battures et compétition avec les plantes comestibles à valeur commerciale).
- Colonisation progressive des étages de spartine étalée et de spartine pectinée (plus rarement l'étage de spartine alterniflore) par le phragmite en marais salé.
- Perturbation considérable de l'habitat du bruant de Nelson (susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable) dans certains marais suite à l'envahissement par le roseau commun.



Roseau commun *Phragmites australis* colonisant un marais salé à Saint-André © Véronique Furois

En milieu côtier, ce sont surtout le roseau commun et la renouée japonaise qui sont responsables de ses impacts négatifs.

## **Des possibilités d'intervention et de lutte contre les PEE**

Diverses mesures peuvent être mises en pratique à différents stades de l'invasion: des actions de prévention aux mesures de contrôle, qui incluent les actions de gestion des débris de coupe ou des déblais.

Chaque site d'invasion et/ou chaque colonie établie possèdent ses propres caractéristiques, comme le lieu de leur implantation ou leurs possibilités d'expansion et devra donc être traité selon ses particularités et ses possibles impacts environnementaux, sociaux ou économiques.

Les PEE sont en progression au Québec, à des degrés d'invasion variables selon les régions, selon les écosystèmes et selon les espèces. Localement et régionalement persistent des secteurs encore libres de leurs présences ou très peu envahis; il est alors possible de poser des actions de prévention et même d'éradication.

### 1. Prévention, détection et intervention rapide

- Connaître la biologie de l'espèce : son mode de reproduction et d'expansion, sa niche écologique, ses besoins en nutrition et/ou en ensoleillement, etc.
- Diminuer les risques d'introduction :

- Préserver la végétation déjà en place et/ou indigène, car les PEE colonisent rapidement un sol dénudé ou perturbé.
- Ne pas perturber le sol et créer un terrain propice à l’invasion (sol à nu et/ou ensoleillement). Si la perturbation est inévitable, ensemercer ou revégétaliser rapidement. Utiliser la technique du tiers inférieur suivi d’ensemencement lors du nettoyage des fossés.
- Attention à la terre contaminée.
- Attention au transport accidentel de fragments de la plante par de la machinerie (nettoyer la machinerie si contact avec des colonies de PEE).
- Installer des plantes compétitrices (pour occuper l’espace et/ou créer de l’ombre).
- Limiter l’envahissement en confinant les colonies.
  - Freiner la dispersion des graines en coupant les hampes florales.
  - Limiter la propagation végétative (rhizomes, stolons et fragments).
  - Faire des coupes répétées (affaiblissement de la plante et de la colonie).

## 2. Gestion par contrôle ou éradication

Si possible agir au début d’une invasion. Combiner plusieurs techniques et faire un suivi sur plusieurs années.

Contactez la Direction régionale du MDDELCC pour déterminer si un certificat d’autorisation est nécessaire pour effectuer les interventions

- Le fauchage et/ou les coupes répétées (3-4 fois par année). Affaiblissement de la plante et de la colonie, empêchant son développement et donc de sa floraison. Permet aussi de détecter les repousses et/ou l’étalement par stolon.
- La coupe manuelle des parties aériennes et l’extraction des parties souterraines. Pour les petites colonies. L’impatiente glanduleuse par exemple, une plante annuelle avec des racines en surface. Lorsque l’on doit manipuler la berce du Caucase, il est essentiel de se protéger adéquatement afin de ne laisser exposer aucune partie du corps.
- L’extraction mécanique des systèmes racinaires. On enlève la partie souterraine.
- Une revégétalisation effectuée rapidement après une extraction, avec des espèces indigènes si possible.
- Le bâchage, après la coupe des parties aériennes, pour empêcher le développement de nouvelles tiges et faire mourir le système racinaire.
- L’inondation, après la coupe des parties aériennes. En zone propice!
- Le feu – Attention !! Surtout utilisé pour les résidus de coupes. Si les tiges portent des graines, il est peu recommandé de les brûler, car les graines pourraient être propagées par la chaleur et la combustion.
- L’application d’herbicide par badigeonnage, tige par tige et selon la réglementation.
- L’application d’herbicide pulvérisation. Selon la réglementation.

### 3. Gestion et élimination des débris de coupes et d'excavation

Les résidus doivent être traités comme des ordures ménagères, des matières résiduelles.

- Ne rien laisser sur place après une action de coupe ou d'extraction.
- Transporter les résidus de façon sécuritaire.
- Nettoyer les outils et la machinerie.
- Procéder à l'enfouissement des parties aériennes et souterraines. Les lieux d'enfouissement technique (LET) peuvent recevoir les matières résiduelles définies par règlement.
- Le séchage et l'incinération. Pour l'instant, l'incinération est assez accessible et de loin la meilleure technique pour des petites colonies. La réflexion doit être élargie à l'éventualité de beaucoup de résidus si le contrôle et l'extraction sont envisagés à l'échelle municipale et /ou régionale.
- Il y a d'autres techniques en expérimentation.
- Et surtout, **ne pas composter!** Les fragments de roseau commun et de renouée japonaise, ou les graines de certaines espèces, peuvent être en dormance durant plusieurs années et être remis en circulation dans les endroits où sera utilisé le compost.



Salicaire pourpre *Lythrum salicaria* ©  
Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire



Alpiste roseau *Phalaris arundinacea* à la limite d'un champ agricole © Manon Ouellet - OBAKIR

## Des actions prises jusqu'à présent

Face à l'ampleur de la situation, de nombreux intervenants provenant de différentes organisations ont décidé de passer à l'action pour contrer ou limiter l'expansion des PEE sur le territoire.

### 1. Exemples d'actions déjà entreprises face à la présence des PEE sur le territoire :

- Investissement des municipalités dans la sensibilisation et la gestion de résidus de PEE.
- Expériences de contrôle de 2014 à 2017 (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Sainte-Hélène)
- Augmentation de l'usage de pesticides pour la gestion des PEE en milieu résidentiel et agricole.
- Risques pour la santé publique, information sur la berce du Caucase.
- Médiatisation des risques et impacts des PEE.
- Début d'inventaires locaux des espèces de PEE les plus invasives (roseau commun et renouée japonaise) (Ouellet et Randall, 2014)
- Problématique des PEE prises en compte par la recherche et le développement (cégep, Biopterre, OBAKIR, ministères ...).
- Inventaire de la ZICO de Saint-Vallier, à l'ouest de la TCR (Bousquet, 2015).
- Participation aux réseaux de détection et de suivi des plantes exotiques envahissantes du MDDELCC (Sentinelle)

### 2. Comité régional sur les PEE du Kamouraska

Un groupe régional sur les PEE a été formé en 2014 et est actuellement sous la coordination de la MRC de Kamouraska. Ses membres sont issus de ministères, de municipalités, d'organismes environnementaux, de développement et de recherches.

La formation de ce groupe est une initiative de la MRC de Kamouraska et de l'OBAKIR. Il fait suite à une formation sur les PEE qui a eu lieu à l'automne 2014, préparée conjointement par la MRC et l'OBAKIR. Cette réflexion régionale faisait partie des recommandations du projet réalisé à Kamouraska en 2013 par l'OBAKIR, la municipalité de Kamouraska et son comité de développement.

À ce jour le comité a pu :

- Faire une mise à niveau (par des formations et de la documentation) des connaissances des membres, issus de différents milieux et d'organismes.
- Décider de sa structure et de son fonctionnement : une coordination et trois groupes de travail : sensibilisation, inventaire et actions.
- Débuter des activités terrains au printemps 2015 avec une campagne de sensibilisation sur la Berce du Caucase.
- Réaliser une tournée de sensibilisation sur les PEE pour les 17 municipalités de la MRC de Kamouraska en 2016 (dont 7 municipalités côtières). Conception et distribution d'une trousse de sensibilisation sur le thème.

- Mettre en banque plusieurs idées de projets concernant les PEE
  - Élaborer un protocole de suivi de la Berce du Caucase pour 4 municipalités du Kamouraska : contrôle, arrachage, suivi, etc. En cours à l'été 2017
3. Outils régionaux de références sur les PEE
- Groupe Phragmites (recherche-développement)
  - Projet de Kamouraska 2013 (action locale de sensibilisation et d'inventaire)
  - [Outils Sentinelle du MDDELCC](#) (outil d'identification et de localisation-inventaire national)
  - Parc Bas-Saint-Laurent (expérience de contrôle au Parc des chutes à Rivière-du-Loup)
  - OBAKIR et MRC de Kamouraska : sensibilisation et formation
  - MTQ (carte inventaire roseau commun)
  - Rapport d'inventaire des PEE dans la ZICO de Saint-Vallier – OBV de la Côte-du-Sud
  - [Une page dédiée aux PEE sur le site web de l'OBAKIR](#)
  - [Information diffusée sur le site de Nature Québec](#)
  - Les PEE font également partie des préoccupations soulevées par la [Table de Concertation Régionale \(TCR\) du sud de l'estuaire moyen](#) (groupe de travail sur les ressources et les écosystèmes) et faisant partie de la planification stratégique déposée au MDDELCC

## Références

Agence canadienne d'inspection des aliments – ACIA. 2008. Plantes exotiques envahissantes au Canada. Rapport sommaire. Ottawa (Ontario), 20p.

Berteaux, D. 2014. Changements climatiques et biodiversité du Québec : vers un patrimoine naturel. Presses de l'Université du Québec, Québec. 214 p.

Bousquet, A. 2015. Lutte contre les plantes exotiques envahissantes dans la ZICO de St-Vallier. Organisme de bassins versants de la Côte-du-Sud. 36p.

Ouellet, M. et B. Randall. 2014. Plantes exotiques envahissantes à Kamouraska; sensibilisation, inventaire et cartographie. Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup et Municipalité de Kamouraska. Kamouraska, Québec, 86 p.